

## SOMMAIRE

Chers déclarants,

Vous trouverez dans cette lettre d'information les dates de campagne actualisées, ainsi que des informations relatives aux téléprocédures.

Nous sommes heureux de vous présenter de nouvelles fonctionnalités relatives au suivi de vos flux facturables et de récupération de vos factures au format PDF directement à partir de votre espace privé.

Bonne lecture à tous, et surtout, portez-vous bien.

### Fiscal & social

- Calendrier fiscal
- Calendrier social
- Arrêt de l'AED N4DS

### Nouveautés

- Suivi de consommation du flux facturable
- Facture PDF en ligne

### En Bref ...

- Maintenance programmée
- Mise en conformité de TLS 1.2

## Fiscal & Social...

### ➤ Calendrier fiscal

#### ➤ TVA palier *exceptionnel* de Décembre :

- en TEST depuis le 15 novembre 2021
- en REEL à partir du 2 décembre 2021

*Ce palier exceptionnel de décembre 2021 est prévu pour prendre en compte les évolutions liées au dépôt de la taxe à l'essieu.*

*Seuls deux formulaires sont impactés dans ce palier par l'introduction de la taxe à l'essieu :*

- le 3310CA3G
- le 3310A.

#### ➤ Paiement TS Millésime 2022 :

- en TEST à partir du 15 novembre 2021
- en REEL à partir du 2 décembre 2021

#### ➤ PART (IFU/DAS2) Millésime 2022 :

- en TEST du 19 novembre au 21 décembre 2021
- en REEL à partir du 3 janvier 2022

- Pour les utilisateurs de logiciels agréés EDI, pensez à mettre à jour votre logiciel auprès de votre éditeur.
- Pour les utilisateurs de la solution WEB-Déclarations, le millésime sera installé automatiquement.

## ➤ Calendrier Social

### ➤ DADS-U 2022 :

- Fermeture des dépôts V01X15 : le 5 novembre 2021 à 17h
- Ouverture de la campagne V01X16 en TEST : le 22 novembre 2021 à 12h
- Fermeture de la campagne V01X16 en TEST : le 17 décembre 2021 à 17h
- Ouverture de la campagne V01X16 : le 3 janvier 2022

### ➤ DADS-U CI-BTP 2022 :

- Fermeture des dépôts V01X15 : fin février 2022
- Ouverture de la campagne V01X16 en TEST : le service est ouvert
- Ouverture de la campagne V01X16 : 3 janvier 2022

- Pensez à mettre à jour votre logiciel auprès de votre éditeur.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service support clients à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr)

## ➤ Arrêt de l'AED N4DS

A compter de janvier 2022, la seule modalité déclarative acceptée pour l'attestation employeur sera la transmission du signalement de fin de contrat de travail unique (**FCTU**) véhiculé par la DSN.

L'AED au format N4DS cessera donc d'exister et cette téléprocédure sera supprimée du portail à compter de janvier 2022. Bien entendu, l'accès au suivi des flux et à l'archivage seront maintenus.

Consultez les informations utiles sur les FCTU de la DSN :

- ⇒ [https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2429](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2429)

En effet, au 31 décembre 2021, vous ne pourrez plus produire vos attestations employeur ni par le canal de l'AE dématérialisée (AED), ni par le signalement de fin de contrat de travail (FCT) de la DSN.

- Certains employeurs ayant des populations ne relevant pas pour la transmission de l'attestation employeur du périmètre la DSN (agents publics titulaires et non titulaires, intermittents du spectacle, expatriés, dockers, personnels navigants de la marine marchande, marins-pêcheur, etc.) doivent, uniquement pour ces populations, transmettre leurs attestations employeur par le formulaire dématérialisé, disponible dans « l'Espace employeur » sur le site de pole-emploi.fr ou accessible via net-entreprises.fr en choisissant « l'attestation employeur par saisie »).
- Pour les entreprises de travail temporaire :
  - L'obligation de remettre une version signée de l'attestation employeur concerne uniquement le personnel permanent et les intérimaires qui sont en contrat de travail à durée indéterminée (CDI).
  - Pour les intérimaires en contrat de mission, en revanche, la transmission par le biais des restitutions mensuelles de missions (RMM) suffit. Vous ne devez remettre une version de ces restitutions que si l'intérimaire en fait la demande.

## Nouveautés ...

### ➤ Suivi de consommation du flux facturable

Le portail ASPOne.fr vous permet d'effectuer de multiples flux vers de multiples destinataires sans que tous ces flux ne soient forcément facturés. Il devient alors un peu difficile de suivre les flux facturables par rapport aux flux réels consommés quand on veut rapprocher sa facture avec sa consommation.

Comme précisé dans la précédente lettre d'information (n°79 Octobre 2021), vous avez désormais accès au suivi précis de vos flux facturables en vous rendant dans votre espace privé, menu « Facturation » « Détail par période ».

Ci-après le lien d'accès au tutoriel dédié : [https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/manuel\\_facturation.pdf](https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/manuel_facturation.pdf)

### ➤ Facture PDF en ligne

Vous pouvez désormais récupérer vos factures au format PDF - avec la mention « Duplicata » - directement sur le portail ASPOne.fr, dans le nouveau menu « Facturation » de votre espace privé.

*A cette occasion, nous vous rappelons que dès janvier 2022, plus aucune facture ne sera émise au format papier – sauf sur demande expresse moyennant un forfait de 5€HT.*

*Nous vous incitons fortement à paramétrer dès à présent dans votre espace privé l'adresse email de réception de vos prochaines factures.*

Afin de bénéficier de ce service (**gratuit**), il vous suffit d'aller dans votre espace privé :

- Gestion des comptes ;
- « *Modifier* » en regard du nom de votre compte ;
- Onglet « *Facturation* » ;
- Cocher « *Recevoir ma facture de manière dématérialisée* » en renseignant à minima l'adresse email d'envoi.

Identité	Options	Facturation	Documents	Historique	Mot de passe	Comptes Secondaires	Jetons
N° TVA intracommunautaire	FR84079555835						
Paiement	Prélèvement automatique						
IBAN	FR7611112222333333333391						
BIC	CEPAFRPPXXX						
Date de facturation	22/12/2020						
<b>Facture électronique</b>							
Recevoir ma facture de manière dématérialisée par mail <input checked="" type="checkbox"/>							
E-mail pour l'envoi dématérialisé <input type="text" value="facturation.electronique@societetest.fr"/>							
Contact gestionnaire des factures dématérialisées au sein de votre établissement (facultatif) :							
Civilité <input type="text" value="Monsieur"/>							
Nom <input type="text" value="DUPOND"/>							
Prénom <input type="text" value="Martin"/>							
Téléphone <input type="text" value="0102030405"/>							
<b>Adresse Postale</b>							
Utiliser l'adresse postale du responsable pour la facturation <input checked="" type="checkbox"/>							
Numéro voie <input type="text"/>							
Suffixe voie <input type="text"/>							
Nom voie <input type="text"/>							
Complément <input type="text"/>							
Boite Postale <input type="text"/>							
Code Postal <input type="text"/>							
Ville <input type="text"/>							
Pays <input type="text"/>							

Les factures émises sous forme dématérialisée par le portail ASPOne.fr tiennent lieu de factures d'origines. L'authenticité de leurs origines, leurs lisibilités et leurs intégrités sont garanties par la signature électronique apposée (certificat électronique RGS \*\*)

La solution utilisée – **TESSI Invoice** - est une solution du groupe TESSI dont ASPOne.fr est filiale à 100% et qui est conforme à la réglementation concernant l'envoi des factures électroniques.

Pour toute information complémentaire sur l'envoi des factures dématérialisées, ou sur la solution **TESSI Invoice**, n'hésitez pas à contacter le service commercial du portail au 01.41.31.52.30 ou par mail à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr).

## En Bref ...

### ✦ Maintenance du portail

Nous vous informons qu'une maintenance du portail ASPOne.fr est programmée sur l'environnement de **PRODUCTION** entrainant une indisponibilité totale des services :

- le dimanche 28 novembre de 9 h à 21h.

### ✦ Mise en conformité de TLS 1.2

Dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité de nos services, nous allons de nouveau effectuer des mises à niveau sur les suites de chiffrement disponibles lors de l'établissement des connexions TLS 1.2 avec le portail afin de ne plus proposer les algorithmes considérés comme « faibles » :

ALGORITHMES
<i>ECDHE-RSA-AES256-GCM-SHA384</i>
<i>ECDHE-ECDSA-AES256-GCM-SHA384</i>
<i>ECDHE-ECDSA-AES256-SHA384</i>
<i>ECDHE-RSA-AES256-SHA384</i>
<i>ECDHE-RSA-AES256-SHA</i>
<i>ECDHE-RSA-AES128-SHA</i>
<i>DHE-RSA-AES256-SHA256</i>

En vert les algorithmes ajoutés

En jaune les algorithmes supprimés

Les impacts de ces modifications sont les suivants :

- Les applications utilisant une version Java 7 ou inférieures seront incompatibles.
- Certains navigateurs trop anciens ou obsolètes ne pourront plus être utilisés pour naviguer sur le portail web.

➔ Les navigateurs compatibles sont listés à l'adresse ci-dessous :

<https://qsportal.atlassian.net/wiki/spaces/DOC/pages/3571715/TLSv1.2+Browser+Compatibility>

Ces modifications entreront en vigueur :

- En **RECETTE** : le lundi 22 novembre 2021  
En ce qui concerne nos webservices, les modifications pourront être constatées sur les nouvelles URL mises à disposition le 4 août dernier en RECETTE :
  - ⇒ <https://recette-aspone.tessitechno.fr/ws/registering?wsdl>
  - ⇒ <https://recette-aspone.tessitechno.fr/ws/monitoring?wsdl>
  - ⇒ <https://recette-aspone.tessitechno.fr/ws/deposit?wsdl>
  - ⇒ <https://recette-aspone.tessitechno.fr/ws/alert?wsdl>

Les anciennes URLs de RECETTE restent utilisables mais l'application de la nouvelle configuration interviendra sur celles-ci en même temps que sur la PRODUCTION.

- En **PRODUCTION** : prévue en janvier 2022.  
Une communication dédiée sera effectuée dès que la date précise sera déterminée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

---

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - 116, rue de Silly- 92100 Boulogne Billancourt  
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : [dpo.tessi@tessi.fr](mailto:dpo.tessi@tessi.fr). Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).